

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 mai 2014**  
~~~~~

**CRÉATION D'UN PORTAIL INTERNET DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL  
DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT  
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 mai 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Véronique NEIL à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés : M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Alexis PESCHER, M. Philippe MACHETEL

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 24 juillet 2006 par laquelle la communauté de communes a pris une compétence facultative concernant la mise en œuvre et l'animation d'un Réseau de Lecture Publique sur l'ensemble de son territoire,

Vu qu'il s'agissait de mettre en réseau les bibliothèques et points lecture publics des 28 communes qui composent la communauté de communes en vue d'accroître et de rééquilibrer l'offre documentaire sur son territoire et ainsi participer à son développement culturel,

Vu qu'aujourd'hui, le Réseau compte 21 bibliothèques et médiathèques, dont 19 bibliothèques informatisées interconnectées grâce à un seul et unique système de gestion intégré des bibliothèques, ainsi que 5 points relais sous la forme de bornes,

Considérant que le Réseau coopératif souhaite parfaire son offre et créer un portail Internet spécifique proposant un accès plus rapide aux contenus, une plus grande interactivité avec ses utilisateurs et une plus grande évolutivité,

Considérant que la communauté de communes a donc décidé de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un portail – bibliothèque en ligne et d'une offre de ressources numériques, qui seront au cœur de l'évolution de son réseau de lecture publique,

Considérant qu'au regard de son équipement actuel, elle a décidé de coupler cette modernisation de son équipement avec un changement de son Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) en service depuis huit ans,

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 71 250 € HT (comprenant à la fois l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation du portail internet ainsi qu'un nouveau SIGB), et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Etat (DRAC), le Département de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement correspondant,

<b>Plan de financement prévisionnel</b>					
<b>Création du portail internet et ré-informatisation du Réseau intercommunal des bibliothèques de la vallée de l'Hérault</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>
Assurance A maîtrise d'ouvrage	13 950,00 €	20%	Participation Etat - DGD (63%)	45 000,00 €	63%
Portail internet	29 600,00 €	41%	Conseil général de l'Hérault	11 000,00 €	15%
Achat d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB)	27 700,00 €	39%			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>56 000,00 €</b>	<b>79%</b>
			<b>PART CCVEH</b>	<b>15 250,00 €</b>	<b>21%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>71 250,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>71 250,00 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DRAC), le Conseil général de l'Hérault, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1028 le 27/05/2014  
Publication le 27/05/2014  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 27/05/2014  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140526-lmcl67544-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

